



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SAMEDI 18 NOVEMBRE 2017 A 10 H 00**

L'an deux mille dix-sept, le samedi 18 novembre, le conseil municipal dûment convoqué en date du 13 novembre 2017, s'est réuni à 10 heures 00 en mairie, sous la présidence de Monsieur Maryannick GARIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 14

Etaient présents : Mr Maryannick GARIN, Mr Pierre ARMAND, Mme Sylvie ALDEGUER, Mr Gilles BERGES, Mr David BES, Mr Alain DEWAEGHEMAECKER, Mr Alain DIDIER, , Mr Charles SAVEL, Mme Dyllette THILL, Mr Jacques TASSI, Mr Pierre HELSLOOT, Mr Olivier MAVIEL

Absents excusés : Mme Sabine BARRAS, Mme Claire ETUY RIBOULEAU

Procurations : Mme Sabine BARRAS à Mme Sylvie ALDEGUER, Mme Claire ETUY RIBOULEAU à Mr Maryannick GARIN

Secrétaire de séance : Mr Pierre ARMAND

**RAPPORT SUR LE SERVICE EAU-ASSAINISSEMENT 2016-2017**

Dans une perspective de transparence vis-à-vis des élus et des consommateurs, Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel qu'il a élaboré en 2017 sur le prix et la qualité du service eau assainissement pour la période du 01/07/2016 au 30/06/2017. Le Conseil Municipal en prend acte.

Une copie de ce rapport sera transmise pour information à l'ARS et à la DDAF.

Ce rapport est à disposition des administrés en mairie.

**ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNEL – Modification de la délibération du 15 décembre 2016 portant sur le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Monsieur le Maire attire l'attention du conseil municipal sur l'incohérence entre la délibération du 15/12/2016 portant sur la mise en place du régime indemnitaire des agents qui précise au paragraphe 1/E les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE et au paragraphe 2/C les modalités de maintien ou de suppression du CIA qui en cas de congés maladie ordinaire suivra le sort du traitement et les arrêtés nominatifs signés par les agents qui précisent à l'article 3 : en cas d'absence pour maladie ordinaire, accident, maladie professionnelle il sera suspendu à compter du 1<sup>er</sup> jour de l'arrêt.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'il conviendrait de prendre les dispositions utiles afin de mettre en concordance la délibération avec les arrêtés nominatifs.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier partiellement la délibération n°56 du 15 décembre 2016.

## **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR L'INTERVENTION D'UN ACFI (AGENT CHARGE DE FONCTION D'INSPECTION)**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2003, le Service Santé au Travail du Centre de Gestion de la Drôme, nous accompagne dans la mise en place d'une organisation plus formelle de la prévention en matière de santé, de sécurité au travail et de conditions de travail du personnel territorial.

A ce titre, une convention de partenariat entre le Centre de gestion de la Drôme et la collectivité pour l'intervention d'un A.C.F.I. a été signée en 2010.

Afin de poursuivre le travail d'accompagnement déjà proposé et en continuité de l'action développée dans le cadre de l'inspection, il est proposé pour 2018, un nouvel avenant à cette convention. Le tarif de ce partenariat est fixé à 294 euros pour un jour complet par an. Il est décidé à l'unanimité de conclure cette convention.

### **TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2018.**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs.

Monsieur le Maire informe également que les taux des redevances pour pollution domestique et pour modernisation des réseaux de collecte applicables à toute facture émise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018 restent identiques par rapport à ceux de l'année 2017.

Le conseil municipal à l'unanimité, vote les tarifs sans augmentations, comme suit, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

EAU : Abonnement annuel	76,00 €
EAU : Prix du M3	1,00 €
ASSAINISSEMENT : Abonnement annuel	26,00 €
ASSAINISSEMENT : Prix du M3 d'eau usée	0,34 €
ASSAINISSEMENT : Taxe branchement assainissement	2400,00 €
Redevance sur la pollution domestique en € / M3	0,290 €
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte en € / M3	0,155 €

Ajoute que la redevance annuelle SPANC sera fixée et perçue par la communauté de communes. Elle sera intégrée à la facturation émise par le Service Eau et Assainissement de la commune.

### **TARIFS LOCATION ERA 2018.**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs.

Le conseil municipal à l'unanimité, vote les tarifs sans augmentations, exclusivement pour les habitants de Clansayes et les associations Clansayaises : comme suit, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

<b>SALLE HAUTE</b>	1 jour (lundi, mardi, mercredi, jeudi) de 9h à 9h	200.00 €
<b>SALLE HAUTE</b>	Un week-end (du vendredi 18h au lundi 9h)	400.00 €
<b>SALLE BASSE DE LA VOUTE</b>	1 jour (lundi, mardi, mercredi, jeudi) de 9h à 9h	100.00 €
<b>SALLE BASSE DE LA VOUTE</b>	Un week-end (du vendredi 18h au lundi 9h)	200.00 €

- Montant de la caution demandée lors de la réservation : 400,00 € par chèque à l'ordre du Trésor public.
- Les trois premières locations ainsi que la réservation pour l'assemblée générale sont gratuites pour les associations de Clansayes.

## TARIFS 2018 CONCESSIONS CIMETIERE

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs.

Le conseil municipal à l'unanimité, vote les tarifs sans augmentations, comme suit, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- 155,00 € / m<sup>2</sup> pour une concession perpétuelle
- 77,50 € / m<sup>2</sup> pour une concession trentenaire
- Pour le columbarium, la concession reste à 30 ans et son prix reste à 465 €

Concession perpétuelle double (2.5 x 2.4 = 6m <sup>2</sup> )	930.00 €
Concession perpétuelle simple (2.5 x 1.2 = 3m <sup>2</sup> )	465.00 €
Concession trentenaire double (2.5 x 2.4 = 6m <sup>2</sup> )	465.00 €
Concession Trentenaire simple (2.5 x 1.2 = 3m <sup>2</sup> )	233.00 €
Concession unique de 30 ans au columbarium	465,00 €

## AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD DU VILLAGE

Les élus se sont réunis sur la place Chantebise afin de réfléchir à une revalorisation de l'entrée nord du village. Ils souhaitent mener des travaux d'aménagement et de sécurisation.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, la commune décide de se faire assister par le CAUE afin de mener une étude urbaine et paysagère.

Le projet de construction d'un mur afin de sécuriser la rue Traversière dans la traversée du village est présenté.

Les financements de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental seront sollicités.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 11 h 45

Le Maire,

Maryannick GARIN

Affiché le 22 novembre 2017